



Ville d'Esch-sur-Alzette

DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT

DEMANDEUR

Nom et prénom : Renault Retail Group Luxembourg S.A.
Matricule : 19692200600
Rue et n° : Robert Stumper, 2
Code postal et localité : L-557 Luxembourg (LUXEMBOURG)
Email : arnaud.voisin@renault.lu

TERRAIN

Numéro(s) de parcelle(s) : 1850/17057
Section cadastrale : A - d'Esch-Nord
Propriétaire (s'il est autre que le demandeur) : Ville d'Esch-sur-Alzette

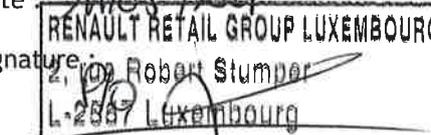
DOCUMENTS À FOURNIR

- Autorisation de principe d'un permis de construire récent indiquant les lots projetés
- Plan de projet de morcellement dressé par un géomètre officiel
- Contresignature du propriétaire s'il est autre que le demandeur

SIGNATURE

Nom : Arnaud Voisin (DG RRG Lux)

Date : 11/05/2021

Signature : 
RENAULT RETAIL GROUP LUXEMBOURG SA
2, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg
Tél. : +352 40 30 40 1
Fax : +352 40 35 74
TVA LU 118 52 192

CONTRESIGNATURE

Nom :

Date :

Signature :




Georges MISCHO
Bourgmestre

Ville d'Esch-sur-Alzette
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

12/05/2021

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2021

Renault Retail Group Luxembourg S.A.
2, rue Robert Stumper
L-2557 LUXEMBOURG

N/Réf.-21/0010

Concerne : Demande de principe pour la construction d'une concession automobile sur la parcelle cadastral 1850/17057 sise au n°136, rue de Belval

Madame, Monsieur,

Par la présente je m'empresse de vous accorder l'autorisation de principe pour la construction d'une concession automobile sur la parcelle 1850/17057, section A d'Esch-Nord sise au n°136, rue de Belval, sous conditions :

- d'être conforme au règlement des secteurs urbanisés du 22 avril 2005
- d'être conforme au plan d'aménagement particulier « quartiers existants » (PAP QE) version du 5 février 2021
- d'être conforme au projet d'aménagement général version du 5 février 2021
- d'être conforme au règlement sur les bâtisses du 8 mai 2009
- d'être conforme au règlement de canalisation du 24 octobre 2001
- d'être conforme au règlement de la gestion des déchets du 27 juin 2014
- d'être conforme aux prescriptions du Service Prévention de la Ville d'Esch-sur-Alzette
- d'être conforme aux prescriptions du Corps Grand-Ducal d'incendie et de secours (CGDIS)

Dans la demande de permis de construire pour une nouvelle construction d'un immeuble artisanal ou tertiaire, la taxe de participation aux infrastructures publiques est de 1946,96.-€ par unité inférieure de 400 m². Cette taxe est majorée de 4,8674.-€ par m² dépassant les 400m². La taxe d'instruction s'élève à 0,10.-€ par m³ de volume construit. En cas de création de logement de service, un emplacement pour voitures par logement doit être prévu. Dans le cas où l'aménagement d'emplacements n'est pas réalisable, une taxe de 15.000.-€ par emplacement manquant est à payer à titre de compensation. La taxe de participation aux infrastructures publiques est de 1946,96.-€ par unité de moins de 120m².

Le recul des constructions sur les limites de propriétés est supérieur ou égal à la moitié de leur hauteur avec un minimum de 6,00 mètres sur un alignement de voie publique et de 4,00 mètres sur les autres limites.

Le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal est de 0,70 et le coefficient de scellement (CSS) maximal est de 0,80. Au minimum 20% de la superficie de la parcelle doivent être réservés à l'aménagement d'un espace vert, dont la moitié est destinée à recevoir des plantations d'arbres à haute tige. Ces espaces verts ne peuvent pas servir à l'aménagement d'emplacements de stationnement ou de dépôt de matériaux.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire dont vous auriez besoin, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Georges MISCHO
Bourgmestre

Commune de ESCH-SUR-ALZETTE Section -A- d'Esch-Nord

Référence Géocad : 13891-01

Référence Cadastre : ---

Levé par : KG

Dessiné par : RMA

Echelle : 1 / 500

Lieu et Date : LUXEMBOURG, le 21 avril 2021

Le géomètre officiel : Marc WEISGERBER

Signature :

PROJET DE MORCELLEMENT

*Ce plan ne vaut pas plan à l'acte.
Les limites et les surfaces définitives seront données par le mesurage cadastral.*

LEGENDE DES PARCELLES

Commune de ESCH-SUR-ALZETTE Section -A- d'Esch-Nord

Nouvelles(s) parcelle(s)

Numéro	Nature	Occupation	Contenance		Noms	
			ha	ca		
1850/XXX1	place (occupée)	partie bâtiment	00	40	00	Esch-sur-Alzette, La Ville emphytéote Doyka S.A.
1850/XXX2	place (occupée)	partie bâtiment	01	71	99	Esch-sur-Alzette, La Ville emphytéote Doyka S.A.
Numéro		Lieu-dit	Provenance des parcelles			
1850/XXX1	Rue de Belval		PARCE NO 1850/17057			
1850/XXX2	Rue de Belval		PARCE NO 1850/17057			

Légende :

- ancienne limite suivant mesurage 2146, datant du 8 mars 2001.
- nouvelle limite
- - - limite presumée à abonner contradictoirement

